



Arrêté

Portant permis de stationnement

Mairie de l'Île Bouchard

Le Maire de la commune de la commune de l'Île Bouchard,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise Magic Gom représentée Madame DEGUINE domiciliée au 1 La Ripière 37500 à LERNE en date du 29 janvier 2024 qui souhaite effectuer des travaux d'aérogommage de la grille clôture en occupant temporairement le domaine public au 01 rue de Chateaudin 37220 à l'Île Bouchard ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ

Article 1

Du lundi 12 février 2024 au mercredi 14 février 2024, la société Magic Gom demeurant au 1 La Ripière 37500 à LERNE est autorisé à procéder à des travaux d'aérogommage au 01 rue de Chateaudin 37220 à l'Île Bouchard.

Article 2

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : Réserve de deux places de stationnement rue de Chateaudin.

Article 3

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4

L'entreprise Magic Gom est occupante temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Île Bouchard le 29 janvier 2024

Arrêté n° 2024-01-16	
PUBLIÉ LE	29/01/2024
ACTE EXÉCUTOIRE	

Le Maire
Nathalie VIGNEAU